



## Programme communautaire pilote de sensibilisation régionale (exercice fiscal 2014)

### I. Introduction et contexte

Les leaders de la communauté ont signalé plusieurs avantages majeurs qui pourraient découler de l'application d'une approche programmée aux activités de sensibilisation à portée mondiale :

- 1) sensibiliser les communautés locales et régionales et recruter de nouveaux membres de la communauté ;
- 2) contacter plus efficacement les membres actuels et/ou relancer les membres de la communauté de l'ICANN déjà contactés ; et
- 3) communiquer la mission et les objectifs de l'ICANN à de nouveaux publics.

Les citations ci-dessous correspondent à des demandes de la communauté reçues dans le cadre du processus d'élaboration du budget pour l'exercice fiscal 2014 :

*« Retenir et soutenir la communauté existante tout en attirant un ensemble diversifié de nouveaux membres de la communauté ». (APRALO Demande N° FY14-B09-02).*

*« Accroître la confiance en la gestion assurée par l'ICANN, attirer différents nouveaux membres de la communauté, augmenter la participation publique dans le modèle multipartite, élargir la participation internationale ». (BC Demande N° FY14-B08-02).*

*« Accroître l'adhésion et la participation à l'IPC et à l'ICANN d'organisations et d'individus issus des régions géographiques ciblées ». (IPC Demande N° FY14-B07-03).*

*« Mettre en œuvre l'éventail complet d'actions de sensibilisation – y compris l'élaboration de matériel pédagogique, le financement des frais de déplacement lorsque l'équipe chargée de la participation mondiale juge utile de faire participer des membres des regroupements à certains événements, et le recrutement de nouveaux membres ». (ISPCPC Demande N° FY14-A90-01).*

*« Le résultat souhaité est de parvenir à faire en sorte que les 33 pays de la région LAC (Amérique latine et Caraïbes) soient représentés au sein d'At-Large, participent aux activités de la communauté At-large de l'ICANN et au travail de développement de politiques de l'ICANN au nom des utilisateurs individuels d'Internet via LACRALO ». (LACRALO Demande N° FY14-B09-01).*

Compte tenu de l'importante contribution qu'un tel programme de sensibilisation régionale pourrait représenter pour la croissance et le développement continus de la communauté de l'ICANN, le budget de l'exercice fiscal 2014 alloue des ressources et du personnel à la mise en place d'un Programme communautaire pilote de sensibilisation régionale (exercice fiscal 2014). Celui-ci prévoit une mise en œuvre énergique et une évaluation rigoureuse afin de déterminer si l'attribution de ressources à un tel programme de sensibilisation mérite d'être prolongée à des cycles fiscaux futurs.



## Programme communautaire pilote de sensibilisation régionale (exercice fiscal 2014)

### II. Objectifs clé

1) Allocations pour déplacements :

Cinq (5) voyages régionaux individuels sont alloués aux structures de l'ICANN ci-dessous :

- RALO d'At-Large : AFRALO, APRALO, EURALO, LACRALO et NARALO.
- Regroupements de la GNSO<sup>1</sup>, y compris : regroupement commercial, regroupement de la propriété intellectuelle, regroupement des fournisseurs de services Internet, regroupement des utilisateurs non commerciaux et regroupement chargé des questions opérationnelles à but non lucratif.

2) Frais pris en charge : transport (en classe économique), hébergement et une indemnité forfaitaire de 50 USD (3 jours, 2 nuits normalement).

3) Réservations : toutes les réservations doivent être faites par le regroupement des transports de l'ICANN afin d'assurer la cohérence, la correcte reddition de comptes, l'enregistrement et le suivi des dépenses par rapport au budget.

### III. Principes opérationnels

L'ICANN met en place ce programme pilote dans le but de financer des déplacements individuels à des événements spécifiques destinés à mener des actions régionales de sensibilisation. Aucun fonds n'est alloué ou octroyé à aucune structure ou organisation : il s'agit uniquement d'un nombre limité de voyages (5) pour l'exercice fiscal 2014. Les principes suivants s'appliquent au programme pilote tout au long de sa durée :

- 1) les actions de sensibilisation peuvent impliquer la participation de plusieurs personnes ; cependant, le déplacement de chacune de ces personnes est considérée à titre individuel et nécessite un formulaire de demande de voyage individuel.
- 2) si un voyage approuvé est annulé ou suspendu pour des raisons imprévues ou extraordinaires, un voyage de remplacement sera alloué à l'organisation affectée pendant l'exercice fiscal 2014.
- 3) les voyages ne peuvent pas être réservés par les participants eux-mêmes ou par les organisateurs de l'événement ; le département chargé des transports de l'ICANN veillera à optimiser au mieux les dépenses.
- 4) aux fins du présent programme pilote, il ne sera pas possible de « combiner » ou de « distribuer » les frais liés aux voyages, ou d'appliquer toute autre stratégie visant à accroître le nombre de voyages individuels (limité à 5) alloués à l'organisation.

---

<sup>1</sup> Ce programme ne s'applique pas aux parties contractantes de l'ICANN.



## Programme communautaire pilote de sensibilisation régionale (exercice fiscal 2014)

L'ICANN appréciera tout effort de la part des participants destiné à minimiser les frais, mais afin d'assurer une gestion correcte de cette nouvelle ressource unique pendant la phase pilote, chaque voyage est complètement individuel et nécessite une autorisation et un suivi séparés.

- 5) l'origine et la destination des voyages doivent correspondre à une même région. Dans la mesure du possible, les voyages doivent être faits par les individus travaillant dans le territoire concerné ou à proximité de celui-ci.
- 6) tous les voyages doivent être faits avant la fin de l'exercice fiscal 2014, c'est à dire que les participants doivent être rentrés à leur destination d'origine au plus tard le 30 juin 2014. Au cas où le programme se poursuivrait l'année d'après, les voyages pilotes alloués et non effectués ne seront pas transférés à l'année suivante.

Chaque structure / organisation est responsable de nommer 1 ou 2 coordonnateurs du programme pilote, chargés de :

- faciliter et obtenir les autorisations préalables nécessaires pour les voyages auprès de l'organisation et du vice-président régional de l'ICANN concerné.
- une fois les approbations obtenues, renseigner le formulaire de demande de voyage en ligne sur le Wiki (*actuellement en cours de développement*) au nom de chaque participant voyageant à l'événement ou à la conférence.
- identifier un voyageur remplaçant pour chaque participant, au cas où des imprévus empêcheraient la personne désignée d'assister à l'événement.<sup>2</sup>

Le rôle des gestionnaires du programme de l'ICANN (personnel) consistera à :

- donner des orientations et aider la communauté à interpréter les principes régissant le programme ;
- confirmer que toutes les candidatures sont conformes aux principes /directives/critères établis et ont obtenu l'autorisation des parties concernées ;
- coordonner, le cas échéant, des actions avec d'autres départements de l'ICANN (par exemple, communications, réunions et transports) pour maximiser l'efficacité des efforts de sensibilisation.
- surveiller la mise en œuvre du plan pilote, du point de vue de sa conformité et de son exactitude.
- gérer, suivre et faire le point sur le degré d'avancement du programme, à la demande de l'encadrement de l'ICANN et/ou des leaders de la communauté.

---

<sup>2</sup> Si un remplaçant n'est pas identifié et que le voyageur principal est dans l'impossibilité d'assister à l'événement, le voyage risque d'être annulé.



## Programme communautaire pilote de sensibilisation régionale (exercice fiscal 2014)

### IV. Principes et critères

#### 1) Processus performant, efficace et opportun :

- processus simplifié et formulaire à renseigner sur le Wiki de la communauté de l'ICANN (*en cours de développement actuellement*) pour chaque proposition de voyage, y compris la gestion documentée du flux de travail (voir annexe), la chronologie et les dates butoir, pour assurer le respect des délais dans la planification du voyage et des approbations.<sup>3</sup>
- formulaire d'évaluation de voyage à remplir via le wiki de l'ICANN à la fin de l'événement (*Note : les évaluations devraient se focaliser sur les bénéficiaires que comporte la participation pour la communauté, la région et l'ICANN - y compris des actions spécifiques de suivi*).
- aide apportée par les gestionnaires du programme de l'ICANN (au niveau des procédures, de la technique, etc.).
- flexibilité, avec d'éventuels ajustements pouvant être incorporés aux processus du programme tout au long de l'exercice fiscale.
- coordination de chaque demande de voyage :
  - par la structure / l'organisation du participant
  - conformément aux stratégies du vice-président régional et/ou à la mission de l'ICANN

#### 2) Critères d'évaluation des propositions de voyage : chaque voyage proposé :

- doit bénéficier d'une approbation préalable de l'organisation ou de la structure du participant, délivrée en coordination avec la région concernée (le cas échéant), avant l'envoi de la demande de voyage en ligne à l'ICANN.
- doit être associé à un objectif qui soit cohérent avec la stratégie de participation régionale établie (le cas échéant) et/ou la mission générale de l'ICANN.
- ne doit pas faire double emploi avec tout autre événement similaire prévu par l'ICANN pour un but/objet similaire.
- l'individu proposé pour participer au programme doit accepter les conditions du programme pilote, y compris :
  - les réservations sont faites uniquement par le personnel de l'ICANN, conformément aux [directives de l'ICANN en matière de déplacements](#), c'est à

---

<sup>3</sup> Compte tenu de la coordination, la planification et les approbations nécessaires en amont, les voyages de dernière minute ne pourront pas être financés. Le traitement approprié des demandes nécessite un minimum de six semaines avant l'événement ou l'activité pour laquelle le voyage est planifié.



## Programme communautaire pilote de sensibilisation régionale (exercice fiscal 2014)

dire que toute réservation faite par le participant n'est pas acceptée dans ce programme pilote.

- à l'issue du voyage, le participant accepte d'en faire une évaluation exacte et complète (évaluation du voyage) dans les trois semaines suivant son retour.

### 3) Transparence :

Des informations sur la gestion du programme seront disponibles publiquement, y compris :

- candidatures :
  - accessibles via le wiki de la communauté de l'ICANN.
  - incluent la liste des participants au programme, les événements, les dates, les objectifs, les résultats proposés, etc.
- processus d'approbation :
  - a lieu en interne, dans chaque organisation ou structure.
  - est coordonné avec le vice-président régional en vue d'assurer une cohérence par rapport aux stratégies de participation régionale ou à la mission générale de l'ICANN (le cas échéant).
- évaluation des voyages :
  - accessible via le wiki de la communauté dans les trois semaines suivant le voyage.
  - inclut les dates réelles du voyage, les objectifs et les buts atteints (autant du point de vue stratégique que tactique), etc.

## V. Critères d'évaluation du programme pilote

Démontrer la valeur de ce programme est fondamentale pour déterminer s'il sera reconduit à l'avenir. Parmi les facteurs pouvant être évalués figurent :

- dans quelle mesure et à quel point les objectifs individuels du voyage ont été atteints ?
- dans quelle mesure les résultats proposés ont été obtenus -tel que documenté dans l'évaluation du voyage ?
- dans quelle mesure les demandes d'adhésion ont augmenté suite aux voyages et aux actions mises en place ?
- quelle a été l'efficacité du programme autant du point de vue de l'adhésion des participants que des directives et de la gestion du personnel ?
- à quel point les voyages/ événements sont liés étroitement aux stratégies de l'ICANN autant au niveau de l'entreprise qu'au niveau régional ?



## **Programme communautaire pilote de sensibilisation régionale (exercice fiscal 2014)**

- quelle est la perspective des leaders de la communauté (GNSO et At-Large) par rapport à l'efficacité générale du programme vis-à-vis des objectifs généraux établis lors de sa création ?